

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 004-1974/10/CC

■ Approbation de la revalorisation d'une Autorisation de Programme pour la réalisation du Pôle de création en Zones Franches Urbaines (ZFU) DDEAIG 10/4510/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la dynamique engagée sur les deux zones franches urbaines de Marseille, la réalisation d'un Pôle de création d'entreprises s'avère nécessaire afin de :

- Soutenir les porteurs de projet issus des quartiers jugés prioritaires au sens de la politique de la Ville (ZFU, ZUS, CUCS...) en levant les freins financiers liés à l'immobilier,
- Stimuler la création d'entreprises auprès des habitantes et habitants de ces territoires par la mise en place d'un lieu lisible dédié à la création d'entreprises.

Ce projet vient coordonner, animer et renforcer les actions existantes sur ces territoires (les deux agents d'amorçage, les réunions d'information collectives organisées par la Maison de l'Emploi de Marseille, le travail des structures spécialisées dans l'accompagnement à la création, le forum sur la création en ZFU...) en permettant d'apporter des réponses adaptées aux créateurs issus de ces territoires.

Il est en phase avec les grandes orientations du FEDER et s'inscrit ainsi dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Compétitivité régionale et emploi » à destination des espaces urbains sensibles.

Ce Pôle de création aura pour mission prioritaire l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet par la mise à disposition de services et de locaux à des conditions préférentielles (baux précaires, absence des cautions et garanties exigées, services adaptés...). Il assurera également une mission d'animation et de mise en synergie des compétences oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création sur le territoire : espace ressources, lieu de permanences et d'innovations.

L'animation et la gestion du Pôle de création seront confiées à une structure remplissant les grandes missions d'un animateur et gestionnaire de pépinière : animation du pôle, suivi des créateurs, gestion de l'immobilier, conseil à l'entreprise, relations extérieures,...

Afin d'avancer dans la mise en place opérationnelle de ce Pôle de création, une première phase de pré-études et de faisabilité a été réalisée. MPM a chargé le cabinet SIPEC de l'assister dans la mise en place du Pôle afin de définir le produit et d'en analyser sa faisabilité technique et financière.

Dans ce cadre, il a été démontré que le Pôle de création d'entreprises doit être en capacité d'accueillir environ 40 créateurs en proposant notamment 15 à 20 locaux d'activité en rez-de-chaussée et 15 à 20 bureaux individuels, un ensemble de bureaux en open space, une salle de réunion, un espace d'accueil, un espace dédié aux services administratifs et un espace ressources. La surface totale du Pôle avoisinera 1.500 m².

Le terrain ex « Smac-Aceroïd » situé sur le chemin de la Madrague Ville (quartier de la Cabucelle - ZFU des 14^{ème} et 15^{ème} Sud – 15^{ème} arrondissement de Marseille) apparaît comme le site le plus pertinent pour accueillir un tel projet dans des conditions optimales.

Ainsi, le coût de l'opération d'investissement est aujourd'hui estimé aujourd'hui à 1.900.000 euros, les participations envisagées étant de 500.000 euros du FEDER, de 150.000 euros de la Région et de 150.000 euros du Département.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de revaloriser l'Autorisation de Programme permettant de réaliser les études et les travaux correspondants.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des collectivités territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération ECO 002-181/08/CC portant création d'une autorisation de programme pour un Pôle de création d'entreprises en ZFU

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir la dynamique de création en ZFU et d'en assurer la pérennité,
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Communauté Urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emploi mais aussi de par l'origine des bénéficiaires qui sont issus des quartiers sensibles de notre territoire,
- La cohérence de ce projet avec les attentes du PO FEDER Axe 4.1 « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère MPM.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation de l'Autorisation de Programme portant sur la réalisation d'un Pôle de création d'entreprises en Zone Franche Urbaine d'un montant initial de 100.000 euros pour la porter à 1.900.000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Europe, de l'État, de la Région Paca, du Département des Bouches- du-Rhône, et de tout autre organisme et à signer tous documents y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires relatifs à cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine –
Sous Politique B 320 – Nature 203 et 231 – Opération 2008/00157.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI